

**Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité**

	AVENANT N°2
---	--------------------

Avenant n°2

Marché n° M2024-0055 du 12 juin 2025

Objet : Exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités

Montant initial du marché :

49 490 074,48 € HT pour la tranche ferme

402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	17/07/2025	Transfert du marché à la société Transdev TPMR Toulouse	- 49 490 074,48 € HT pour la tranche ferme - 402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle

Entre,

Tisséo Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

TRANSDEV TPMR TOULOUSE

Société par actions simplifiées au capital de 130 000 euros,

Dont le siège social est situé 133 chemin du Sang de Serp 31200 Toulouse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 938 274 537, représentée par Monsieur Pascal MORGANTI, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « Transdev TPMR Toulouse »,

D'autre part,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-2-1D-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Le marché n°M2024-0055 a été notifié le 12 juin 2025 à la société Transdev SA pour assurer l'exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite, dénommé Mobibus, pour une durée de six (6) ans à compter du 1er juillet 2025, soit jusqu'au 30 juin 2031 (le « Marché »).

Le montant initial du marché est de 49 490 074,48 €HT pour la tranche ferme et 402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle.

Par un avenant n°1, notifié le 17 juillet 2025, le marché a été transféré à la société Transdev TPMR Toulouse.

Le marché n°M2024-0055 prévoyait, sur le second semestre 2025, une activité de référence à hauteur de 91 979 voyages. Le terme « Voyage » est défini à l'article 10 du CCTP et comprend les voyages des ayants droits, l'annulation J-1 et J ainsi que les déplacements inutiles.

Or, la demande de transport Mobibus a baissé de manière inédite depuis la fin d'année 2024, et le nombre de voyages réalisés sur le second semestre 2025 est de 75 811, soit un écart de -18%.

Cette diminution inédite de la demande de transport (-9.6% entre 2024 et 2025) est analysée sous plusieurs angles :

- Une diminution globale de la demande de mobilité constatée également sur les services de mobilité.
- Un accroissement de l'utilisation du réseau Tisséo par les Personnes en Situation de Handicap (+8% de voyages réalisés par les Personnes en Situation de Handicap (PSH) en un an et +22% en deux ans)

L'article 23.2 du CCTP du marché n°M2024-0055 prévoit une procédure de concertation annuelle avec l'exploitant pour examiner les résultats de l'exercice en cours et établir les prévisions d'activité pour l'année en cours et l'année suivante.

L'article 8.3 du CCAP du marché n°M2024- 0055 précise que lorsque le nombre de voyages réalisés sur une année est inférieur à 98% du nombre de voyages prévisionnel de l'année correspondante, les parties se renvoient au plus tard le 1^{er} février de l'année n+1 afin de déterminer les modalités d'ajustement du prix global et forfaitaire et sur la base des coûts unitaires figurant au BPU prévu en annexe financière de l'Acte d'Engagement.

L'article 18.4.1 du CCAP du marché n°M2024-0055 prévoit que pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques d'exécution du contrat, les conditions financières ou techniques du contrat peuvent être revues dans le cas suivant : En cas de variation de plus de 2 % du nombre de voyages de l'année considérée, en valeur absolue, à la hausse ou à la baisse par rapport au service de référence annuel mentionnée à l'Annexe financière.

Deux temps d'échanges ont eu lieu entre les parties le 12 novembre 2025 et le 19 janvier 2026 pour déterminer les modalités d'ajustement du prix global et forfaitaire du marché. Compte tenu de la baisse d'activité constatée, la rémunération de l'exploitant est réajustée à la baisse pour un montant de 380 399,48 €HT (prix en euros janvier 2025).

Ce prix est calculé sur la base d'une réfaction des « charges variables » (énergie, maintenance, conduite, sous-traitance) ainsi qu'une décote liée à l'assistance technique et à la marge prévue au Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Un marché peut être modifié en cours d'exécution selon les dispositions de l'article L2194-1 6° du code de la commande publique. Les présentes modifications relèvent des dispositions de l'article R2194-8 du code de la commande publique ; le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services. La nature globale du marché n'est pas affectée par les modifications.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- La prise en compte d'une diminution de 380 399,48 €HT de la partie forfaitaire de la tranche ferme suite à la diminution de la demande de transport Mobibus pour l'année 2025.

Le montant de l'avenant s'élève à – 380 399,48€HT comme en atteste l'annexe en pièce jointe.

- L'ajout d'une précision à l'article 8.3 du CCAP :

« Pour l'année 2025, afin de tenir compte d'une baisse inédite de la demande de transports non prévisible au moment de la remise des offres et difficilement ajustable en termes de charges fixes sur seulement 6 mois d'exercice, le BPU ne pourra pas servir de prix de référence, celui-ci intégrant une part de charges fixes d'exploitation. ».

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT

Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial : 49 490 074,48 € HT pour la tranche ferme et 402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle

Montant H.T. de l'avenant n°1 : 49 490 074,48 € HT pour la tranche ferme et 402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle

Montant H.T. de l'avenant n°2 : - 380 399,48 €HT

Montant H.T. total du marché après avenant n°2 : 49 102 661,48 €HT pour la tranche ferme et 402 238,00 €HT pour la tranche optionnelle

Le montant total du marché passe ainsi de 49 490 074,48 €HT à 49 109 675,00 €HT pour la tranche ferme, soit une diminution de 0,77% du montant de la tranche ferme. Le montant de la tranche optionnelle reste inchangé.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 – CESSION ET NANTISSEMENT DES CREANCES

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-2-1D-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

CALCUL REFACTION Second semestre 2025

SEMESTRE 2 2025

	Contrat 2025	R 2025	Ecart
Voyages contractuels	91 979	75 861	-16 118
dont			
Diminution voyages contractuels en propore			-15 211
Diminution voyages contractuels sous-traités			-907
	Qté / Base	PU €/voyages - %	Montant en €
Energies	- 15 211	2,04 €	-31 030
Maintenance	- 15 211	0,93 €	-14 180
Conduite	- 15 211	18,19 €	-276 688
Sous-traitance	- 907	37,88 €	-34 342
Réduction des éléments variables au CA (AT et marge)	- 380 399	6,35%	-24 160
Total Charges économisées		23,60 €	-380 399,48